

# Académie Vétérinaire de France



## Communiqué de presse de l'Académie Vétérinaire de France N°20

### Participation des experts vétérinaires à l'effort national de lutte contre la Covid-19

Le 5 Novembre 2020

Le député Loïc Dombrevail, dans une lettre adressée au Président de la République Française, propose d'intégrer un vétérinaire, spécialiste de la santé animale au Conseil scientifique COVID-19. Peu sollicités jusqu'à présent, les vétérinaires sont des experts ayant une connaissance fine des coronavirus et de leur gestion. L'Académie Vétérinaire de France apporte tout son soutien à cette démarche.

Les coronavirus font partie du quotidien des vétérinaires. Des coronavirus différents de celui de la Covid-19 qui a déjà tué plus de 1,2 million d'humains, se retrouvent chez les chiens, les chats, les cochons ou les volailles. Les vétérinaires les rencontrent quotidiennement. Ils ont découvert des vaccins contre certains de ces virus, comme la bronchite infectieuse de la volaille.

Les services vétérinaires ont une grande expertise de gestion des crises sanitaires : Ils sont confrontés à une crise majeure tous les cinq ans. Par exemple, ils sont actuellement en alerte pour la peste porcine africaine et l'influenza aviaire. Les chaînes de commandement et les procédures sont donc bien connues.

Depuis le 6 avril, les laboratoires vétérinaires départementaux se sont vus accorder le droit de faire des dépistages « PCR » du SARS-CoV-2. Ils en réalisent environ 300 000 par semaine. Ils participent à l'effort national, mais regrettent que leurs propositions d'aide à cet effort n'aient pas été davantage pris en considération.

En amont de la réalisation des analyses, des tests innovants de détection de la COVID-19 par RT-qPCR ou sérologie ont été développés par des entreprises ayant une forte expertise pour la détection de virus animaux. La qualité de ces tests ne fait aucun doute. Ces éléments soulignent que les principes qui régissent la biologie sont les mêmes chez l'homme et les autres espèces animales.

Enfin, le risque de propagation épizootique du SARS-CoV-2 chez des animaux est réel. L'exemple actuel de la contamination d'élevage de visons au Danemark nous le rappelle. La crainte de nouvelles contaminations humaines à partir d'un nouveau réservoir animal est fondée et doit être intégrée dans la gestion de la crise.

L'Académie Vétérinaire de France souligne depuis Mars 2020\* la nécessité d'associer les vétérinaires à la gestion de la crise de la Covid-19. La gestion de la crise aurait pu être plus efficace en associant des spécialistes tels que les vétérinaires, comme l'a signalé à plusieurs reprises l'Académie vétérinaire de France.

\* Communiqué 2020 - N°8 de l'Académie vétérinaire de France - Associer les vétérinaires dans la gestion de la crise Covid-19 pour gagner en expertise et efficacité.

24/04/2020 : <https://academie-veterinaire-defrance.org/communiqués-de-presse/associer-les-veterinaires-dans-la-gestion-de-la-crise-covid-19-pour-gagner-en-expertise-et-efficacite>

\* Communiqué 2020 - N°3 de l'Académie vétérinaire de France - Réalisation des tests Covid-19 par les structures vétérinaires

28/03/2020 : <https://academie-veterinaire-defrance.org/communiqués-de-presse/realisation-des-tests-covid-19-par-les-structures-veterinaires>

**Académie Vétérinaire de France, 34 rue Breguet 75011 Paris**

Courriel : [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr), Téléphone : 01 85 09 37 00

[www.academie-veterinaire-defrance.org](http://www.academie-veterinaire-defrance.org)

*L'Académie Vétérinaire de France étudie tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire. Elle contribue à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires.*

*Elle conseille les pouvoirs publics et éclaire l'opinion dans les domaines précités.*

*Elle développe les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.*

*Fondée le 20 juin 1844, elle est reconnue d'utilité publique par décret le 16 avril 1878 et instituée Académie Vétérinaire de France par décret du 12 Janvier 1928.*